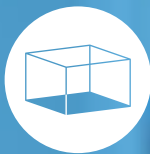


SOLUTIONS
D'ISOLATION
POLYURÉTHANE

TMS[®] SANS RAVOIRAGE



TMS® SANS RAVOIRAGE



Pourquoi un cahier de prescriptions de pose (CPP) visé par une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) pour TMS® ?

- TMS® est le support isolant référent des chapes flottantes et des réseaux hydrauliques.
- Cela s'inscrit dans notre volonté de valoriser une solution non-traditionnelle optimale validée par l'expertise d'un bureau de contrôle. Cette démarche d'innovation normative est de plus protégée par un brevet déposé auprès de l'INPI.
- Cette démarche rend **assurables** ces ouvrages réalisés par une technique non-courante.



LES +

- Gain économique en s'affranchissant de la chape de ravoirage.
- Gain de temps sur la réalisation et le séchage de cette chape de ravoirage.

CONDITIONS D'EMPLOI DU PROCÉDÉ :

- Habitation individuelle (isolée ou en bande).
- Planchers bas des locaux intérieurs classés au plus P3.
- Panneaux isolants TMS® posés en lit unique (ouvrage SC1).
- Pose de tubes gainés sous Avis Technique, sans chevauchement ni croisement, pour :
 - la distribution de l'eau chaude / froide sanitaire,
 - l'alimentation en eau du chauffage central basse température associée à des émetteurs $T_{\text{eau}} \leq 55 \text{ °C}$.
- Chape hydraulique de mortier uniquement.
- Revêtements de sol collés ou flottants uniquement.

Toute entreprise souhaitant mettre en œuvre le procédé TMS® sans ravoirage est tenue de demander auprès de **SOPREMA** une formation préalable pour sa première réalisation.



PRESCRIPTIONS DE POSE

1 - Préparation du support

Préalable : le cloisonnement intérieur doit avoir été réalisé en respectant les règles de l'art pour une pose sur sol brut.

Le support maçonné doit être propre, plan, sans défaut et respecter une planéité de 7 mm sous la règle des 2 m. Un film polyéthylène 150 µm est disposé sur le support avant la pose du **TMS®**.

Dans certaines configurations, la pose de ce film est facultative*.

2 - Pose des isolants TMS® et de la bande Efirive

Préalable : la hauteur de la bande **Efirive** est choisie de sorte à dépasser de 2 cm le niveau de sol fini (avec revêtement) et ce en partant du support.

La bande **Efirive** est disposée contre les murs, la jupe adhésive étant maintenue relevée.

La pose du **TMS®** s'effectue conformément aux dispositions du DTU 52.10.

Une fois le **TMS®** posé, la jupe de l'**Efirive** est rabattue puis collée sur le **TMS®**.

Pour traiter les angles, cette jupe est pliée (angles rentrants) ou découpée (angles sortants). Dans ce dernier cas, la protection contre la pénétration de laitance est reconstituée à l'aide d'un ruban adhésif d'au moins 5 cm.

3 - Passage des réseaux sur les panneaux TMS®

Les réseaux constitués de tubes en matériaux de synthèse gainés sont disposés sur le **TMS®** en respectant les dispositions suivantes* :

- L'absence de chevauchement ou de croisement des réseaux*.
- Un espacement minimal entre les réseaux selon la localisation (partie courante ou points singuliers).
- La création de changement de direction dans le passage des réseaux.
- La possibilité de traverser les pieds des cloisons en plaques de plâtre.
- L'agrafage des réseaux au **TMS®** :
1 agrafe au plus tous les 1 m en partie courante ou à au moins 0,20 m de part et d'autre des courbes.
- Une distance minimale entre le passage des réseaux et les zones d'implantation des équipements techniques.

Les réseaux sont maintenus au **TMS®** à l'aide d'agrafes adaptées au diamètre externe de la gaine.

4 - Pose de la chape

Le treillis métallique est disposé, sans discontinuité, directement sur les réseaux y compris au droit des joints de fractionnement. L'absence de discontinuité est assurée par un recouvrement entre treillis d'au moins 10 cm.

Le mortier est déversé au travers du treillis sur les réseaux. L'épaisseur minimale de la chape est de 6 cm avec une épaisseur de mortier d'au moins 4 cm au dessus du réseau de plus gros diamètre. Le mortier est étalé, damé puis taloché et lissé.

Important : respecter les règles de l'art relatives à la localisation des joints de fractionnement. Ces joints seront réalisés à la truelle dans le mortier frais jusqu'au niveau du treillis. Ils seront masqués par un profil adapté lors de la pose du revêtement de sol.

5 - Pose du revêtement de sol

Préalable : Les revêtements de sol sont posés collés ou flottants conformément aux règles de l'art en vigueur après séchage du mortier et vérification du taux d'hygrométrie de la chape.

* Pour plus de renseignements, se référer à notre Cahier de Prescriptions de Pose.



Nature du mortier	- CEM II classe 32,5 N ou 32,5 R - CEM III/A classe 42,5 N ou 52,5 L - CEM V/A classe 32,5 N ou 42,5 N
Performance	Dosage : 350 kg/m ³ de sable Classe de performance : C20/F4
Armature	Treillis métallique Maille maximale : 50 mm x 50 mm Masse surfacique minimale : 650 g/m ²

TMS® : ÉMISSIONS AIR INTÉRIEUR



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de **A+** (très faibles émissions) à **C** (fortes émissions).



Le groupe SOPREMA à votre service

Vous recherchez un interlocuteur commercial ?

Contactez le pôle commercial négoce

☎ **03 86 63 29 00**

**Vous avez des questions techniques
sur la mise en œuvre de nos produits ?**

Contactez le pôle technique

☎ **04 90 82 79 66**

**contact@soprema.fr
www.soprema.fr**

Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
SOPREMA SAS
et Ecofolio.

